

COMMUNE DE CHANCÉ 35680

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil treize, le **Mercredi 30 octobre, à 19 heures**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean LÉBOUC, Maire.

Etaient présents: Mesdames LE PORT Christiane, NAUDOT Stéphanie
Messieurs CHAUMETTE François, HERVAGAULT Alain, RENAULT Emmanuel, RIOU Michel, ROSSARD Jean-Louis

Absents excusés: Madame CORMAND Évelyne (donne procuration à Mme LE PORT Christiane)
Monsieur BOUTRUCHE Joseph (donne procuration à M. LÉBOUC Jean)

Absent non excusé: /

Date de convocation: 24 octobre 2013

Nombre de membres

- en exercice: 10
- présents: 8
- votants: 10

M. RENAULT Emmanuel a été nommé secrétaire de séance.

2013/068 - OBJET: SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE CHÂTEAUBOURG – RAPPORT ANNUEL 2012

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le rapport annuel 2012 du syndicat intercommunal des eaux de Châteaubourg sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver ce rapport.

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

2013/069 - OBJET: CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES FOURRIÈRE ANIMALE

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Chancé ne disposant pas d'une fourrière, il est nécessaire de faire appel à un prestataire de services pour la capture, le ramassage et le transport des animaux en divagation et/ou dangereux sur la voie publique.

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal que le contrat de prestations de services fourrière animale actuellement en cours prendra fin au 31 décembre 2013. Ainsi, il convient de procéder à la signature d'un nouveau contrat.

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal les propositions reçues à la mairie, soit la proposition de « Chenil service » soit la proposition de « L'arche de nos compagnons ».

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal:

- acceptent la proposition de « L'arche de nos compagnons ».
- autorisent le maire à signer le contrat de prestations de services fourrière animale et tous autres documents relatifs à cette prestation.

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

2013/070 - OBJET: CESSIION DES LOTS DU LOTISSEMENT « LA FONTAINE »

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux relative au permis d'aménager n° PA 035 053 12 U0002 a été enregistrée par la mairie le 30 septembre 2013. Par conséquent, les travaux de viabilisation du lotissement « La Fontaine » sont terminés.

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal que les compromis de vente sont en cours d'élaboration ou de signature. De même, il signale aux membres du conseil municipal que des permis de construire ont été déposés à la mairie au cours du mois.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal:

- désignent Me LE COMTE Thierry, demeurant 1 Place de la Mairie - 35680 Louvigné de Bais, pour la cession des lots n° 3, n° 6, n° 9, n° 11 et n° 12.
- désignent Me NICOLAZO Marie-Pascale, demeurant 11 Place d'Haigerloch – 35532 Noyal sur Vilaine, pour la cession des lots n° 2, n° 4, n° 5, n° 7, n° 8, n° 10, n° 14 et n° 16.
- désignent Me ODY Pascal, demeurant 8 Rue du Huit Mai – 35130 La Guerche de Bretagne, pour la cession des lots n° 1, n° 13, n° 15 et n° 17.
- définissent le prix de vente sur la base de 72 € TTC par m².
- autorisent le maire à signer les actes de vente et toutes les pièces nécessaires à la cession des lots.
- autorisent le maire à signer l'acte de dépôt des pièces du lotissement chez Me LE COMTE Thierry.
- décident que les frais de notaire relatifs à chaque vente sont à la charge de l'acquéreur.

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

2013/071 - OBJET: ACQUISITION DE BÂTIMENT DE L'ANCIENNE ÉCOLE

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal les arguments pour l'acquisition du bâtiment de l'ancienne école. En effet, cette acquisition pourra permettre de répondre aux besoins futurs des habitants (point lecture, cyber-espace, services pour la petite enfance, local technique ...) et s'inscrit dans la continuité de la volonté d'aménagement du bourg.

Le bâtiment est situé 1 Rue du Presbytère – 35680 Chancé. Le projet d'acquisition concerne la parcelle cadastrée A n° 517 d'une superficie de 340 m² et la parcelle cadastrée A n° 658 d'une superficie de 409 m², soit une surface totale de 749 m² appartenant à M. MISSEREY Alexandre et Mme HALAIS Sophie.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent un avis favorable au projet d'acquisition du bâtiment de l'ancienne école.

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	7	3	0

Monsieur le Maire clos la séance à 21h00.